

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_062****ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE
PAIEMENT - BUDGET VILLE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 juin 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Laurence GNEMMI à Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE

Secrétaire :

Pascal PONTY

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales et à l'occasion d'une étape budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal la révision des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette révision se traduit par :

- l'augmentation des Autorisations de Programme ;
- la modification des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme (AP/CP) compte tenu des modifications sollicitées au titre du Budget Supplémentaire :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP003/2018 COEUR D EUROPE/REPUBLIQUE	13 400 729,00	740 000,00	14 140 729,00	8 465 871,46	5 436 860,33	237 997,21	0,00
AP004/2019 RENOVATION HOTEL DE VILLE	2 767 322,00	0,00	2 767 322,00	112 732,81	2 653 724,82	864,37	0,00
AP005/2019 RENOVATION NYMPHEE DE SOUFFLOT	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	125 949,06	170 896,37	376 154,57	2 327 000,00
AP001/2018 RENOVATION VOIRIE	13 065 262,00	0,00	13 065 262,00	9 734 914,94	2 642 932,18	687 414,88	0,00
AP002/2018 TECHNOLOGIES INNOVATIONS NUMERIQUES	3 336 229,00	0,00	3 336 229,00	2 256 570,45	873 218,35	206 440,20	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans l'annexe du Budget Supplémentaire de l'exercice 2023.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver les montants des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement actualisés, induits par ces modifications.

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP003/2018 COEUR D EUROPE/REPUBLIQUE	13 400 729,00	740 000,00	14 140 729,00	8 465 871,46	5 436 860,33	237 997,21	0,00
AP004/2019 RENOVATION HOTEL DE VILLE	2 767 322,00	0,00	2 767 322,00	112 732,81	2 653 724,82	864,37	0,00
AP005/2019 RENOVATION NYMPHÉE DE SOUFFLOT	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	125 949,06	170 896,37	376 154,57	2 327 000,00
AP001/2018 RENOVATION VOIRIE	13 065 262,00	0,00	13 065 262,00	9 734 914,94	2 642 932,18	687 414,88	0,00
AP002/2018 TECHNOLOGIES INNOVATIONS NUMERIQUES	3 336 229,00	0,00	3 336 229,00	2 256 570,45	873 218,35	206 440,20	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Par 35 voix POUR, 4 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S),
Contre :
Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER

Publiée le : 23/06/2023